

## Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Mondorf-les-Bains

### Séance publique du 16.07.2018

Date de l'annonce publique de la séance: 09.07.2018

Date de la convocation des conseillers: 09.07.2018

**Présents:** Mesdames et Messieurs

Delles, bourgmestre – Reckel et Schleck, échevins – Bichler, Zbinden, Dublin, Esteves, Strasser-Beining, Kuhlmann, Schommer, Altmann, conseillers – Schong-Guill, secrétaire communale

**Absents:** excusé: --  
sans motif: --

#### Point de l'ordre du jour 14b)

#### Règlement-taxes sur les cimetières – adaptation et texte coordonnée Le conseil communal,

Vu sa délibération du 03.07.2013 approuvée par arrêté grand-ducal du 30 juillet 2013 et par M. le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 12.08.2013 réf. 4.0042 (12417) aux termes de laquelle le règlement-taxes sur les cimetières a été nouvellement arrêté ;

Vu encore sa délibération du 24.04.2017 approuvée par arrêté grand-ducal du 12 mai 2017 et par M. le Ministre de l'Intérieur le 17.05.2017 réf. 81dx4a381 complétant le règlement-taxes au sujet des plaques de fermeture colombarie;

Considérant que la commune de Mondorf-les-Bains va prochainement ouvrir un jardin de souvenir au cimetière de Mondorf-les-Bains permettant la dispersion des cendres;

Considérant qu'il y a partant lieu de compléter le règlement-taxes sur les cimetières par l'introduction de taxes en relation avec la dispersion des cendres ;

Vu les articles 99 et 107 de la constitution du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu les articles 49 et 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi par appel nominal et à haute voix décide à l'unanimité de compléter le règlement-taxes sur les cimetières de la commune de Mondorf-les-Bains par la rubrique 'jardin de souvenir' et d'arrêter le nouveau texte coordonné du règlement-taxes sur les cimetières comme suit:

<b>Concessions colombaries :</b>	
Taxe de concession colombarie pour 15 ans :	150 €
Taxe de concession colombarie pour 30 ans :	300 €
Première fourniture et installation d'une plaque de fermeture colombarie :	150 €
Renouvellement et toute modification de la plaque ou de l'inscription sur la plaque de fermeture colombarie :	à charge du concessionnaire

Approuvé par  
arrêté grand-  
ducal le  
11.09.18 et par  
M. le Ministre  
de l'Intérieur  
le 28.09.18 réf.  
827xf2657

L'unique couleur autorisée pour les inscriptions sur les plaques de fermetures colombaires est le doré (liquide à dorer ou or en feuille).	
Recouvrement d'un colombar suite au dépôt d'une urne supplémentaire :	50 €

<b>Concessions tombes :</b>	
Taxe de concession pour une tombe familiale pour 15 ans :	250 €
Taxe de concession pour une tombe familiale pour 30 ans :	500 €
Taxe de concession pour une personne pour 15 ans :	125 €
Taxe de concession pour une personne pour 30 ans :	250 €

<b>Confection d'une fosse :</b>	
Taxe pour la confection d'une fosse simple profondeur (max 150 cm) :	375 €
Taxe pour la confection d'une fosse double profondeur (max 200 cm)	500 €
<b>Confection d'une fosse urne :</b>	
Taxe pour la confection d'une fosse urne :	100 €

<b>Morgues :</b>	
Taxe pour l'utilisation de la morgue :	50 €

<b>Jardin de souvenir :</b>	
Dispersion des cendres	50 €
Taxe de porteur	225 €
Plaque commémorative au mur du souvenir	50 €

Ainsi délibéré en séance publique, date qu'en tête.

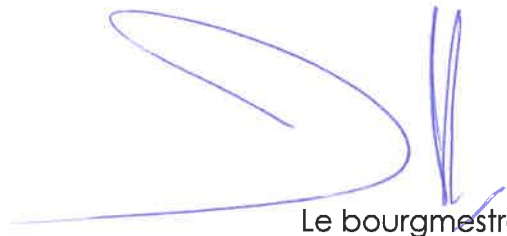
Suivent les signatures

Mondorf-les-Bains, le

Pour expédition conforme

**25 JUL. 2018**

  
Le secrétaire communal

  
Le bourgmestre

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

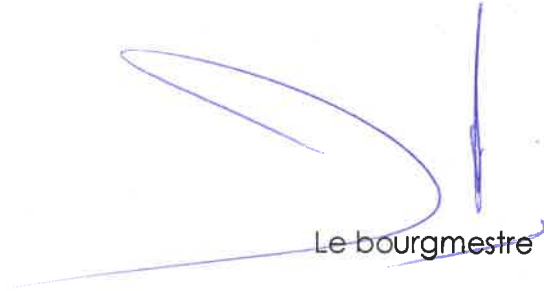
Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date du 11 octobre 2018 dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13.12.1988.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2018



Le secrétaire communal



Le bourgmestre